

**NATIONAL CLASS A
LA ROCHELLE
17-20 MAI 2012**

Autorité organisatrice

SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES

AVIS DE COURSE

La Société des Régates Rochelaises, en tant qu'autorité organisatrice, en accord avec l'Association Française des Catamarans Class A, organise le National Class A 2012 sur le plan d'eau de La Rochelle, du 17 au 20 mai 2012.

1. Règles

- 1.1 La régata sera régie par les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF (RCV).
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront, telles que définies dans l'Annexe 1.
- 1.3 Les Règles de l'International A-Division Catamaran Association s'appliqueront.
- 1.4 L'avis de course et les instructions de course, incluant leurs éventuels amendements, s'appliqueront.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Admissibilité et inscriptions

- 2.1 Le National France Class A est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation à l'Association Française de Catamarans Class A.
- 2.2 Le National France Class A 2012 est ouvert aux étrangers membres de leur Association Nationale.
- 2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponible sur le site Web de l'événement et en s'acquittant des droits à payer.
- 2.4 Tous les concurrents doivent être membres d'une Autorité Nationale reconnue par l'ISAF.

3. Publicité

La régata est classée en Catégorie C en accord avec la Régulation 20 de l'ISAF. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront aux concurrents français. Il pourra être demandé aux bateaux en compétition d'afficher la publicité du sponsor de l'événement proposée par l'autorité organisatrice.

4. Droits à payer

- 4.1 Les droits à payer s'élèvent à **120€** s'ils sont payés avant le **30 avril 2012**. A partir du **1^{er} mai 2012**, les droits à payer s'élèveront à **150€**.
- 4.2 Les frais d'inscription incluent l'admission à tous les événements sociaux prévus pour les concurrents. Des tickets supplémentaires pour des événements sociaux ou d'autres prestations pourront être vendus avant ou pendant la régata.
- 4.3 Les droits seront payés de préférence par transfert de fonds électroniques sur le compte suivant :



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)
 This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)

RIB Identifiant de compte national

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30047	14153	00021666401	60

IBAN International Bank Account number

FR76	3004	7141	5300	0216	6640	160
------	------	------	------	------	------	-----

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNERFR7630047141530002166640160
ASS STE DES REGATES ROCHELAIS

AVENUE DE LA CAPITAINERIE

17000 LA ROCHELLE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Domiciliation
CIC CHARENTE MARITIME ENTREPRISEBank Identification Code (BIC)
CMCIFRPP

ELL - 0348F - RECOVIS

Veillez vous assurer que le numéro du bateau et le nom du barreur sont bien inclus dans la référence du paiement. Veuillez envoyer par email les détails du paiement au trésorier à info@srr-sailing.com.

4.4 Aucun remboursement ne sera possible après réception de l'inscription.

5. Programme des régates

5.1 Inscriptions, jauge et inspection des bateaux

Jauge : Mercredi 16 Mai 2012 de 9h00 à 18h00

Jeudi 17 Mai 2012 de 9h00 à 11h00

Inscriptions : Mercredi 16 Mai 2012 de 9h00 à 18h00

Jeudi 17 Mai 2012 de 9h00 à 18h00

Clôture des inscriptions : Jeudi 17 Mai 2012 à 18h00

5.2 Dates des courses

Date	Heures		Marées
Jeudi 17 Mai 2012	14h00	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Pâtes au retour de course Apéritif de bienvenue	BM 9h21 Coef.62 PM 15h55 Coef.65
Vendredi 18 Mai 2012	13h30	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Pâtes au retour de course	BM 10h06 Coef.68 PM 16h20 Coef.70
Samedi 19 Mai 2012	13h30	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Pâtes au retour de course	BM 10h45 Coef.72 PM 16h46 Coef.74

		Repas des équipages	
Dimanche 20 Mai 2012	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Pâtes au retour de course Remise des prix et buffet	BM 11h20 Coef.76 PM 17h15 Coef.74

5.3 Nombre prévisionnel de courses à courir : 9 courses maximum.

Il sera couru un maximum de 3 courses par jour.

L'heure limite du signal d'avertissement le dernier jour est fixée à 12h00.

6. Jauge

6.1 Les contrôles de jauge seront mis en place le jour de l'inscription.

6.2 Chaque bateau devra présenter un certificat de jauge valide.

6.3 Chaque bateau devra en outre présenter au contrôle, l'équipement de sécurité suivant :

- Un bout de remorquage de 10 mètres de longueur et 6 mm de diamètre minimum.
- Un gilet de sauvetage homologué.

6.4 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment pendant les régates.

7. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

8. Lieu de régate

La régate sera organisée par la Société des Régates Rochelaises, elle aura lieu dans la baie de La Rochelle, France.

9. Les parcours

Les parcours de type banane avec dogleg seront détaillés dans les Instructions de Course.

10. Système de pénalité

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. Classement

11.1 Le système de Points à Minima de l'Annexe A s'appliquera.

11.2 Trois courses validées nécessaires pour valider le Championnat.

- 11.3 Quand 3 courses seulement ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 11.4 Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 11.5 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

12. Bateaux accompagnateurs

- 12.1 Tous les bateaux accompagnateurs doivent s'inscrire auprès de l'Autorité Organisatrice avant la première course de la régata, en précisant le nom de toutes les personnes à bord et le numéro de voile de tous les bateaux qui lui sont associés.
- 12.2 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester au moins 50 mètres en dehors de toute zone où des bateaux sont en course depuis le signal préparatoire au départ et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course ait annoncé un retard, un rappel général ou une annulation.
- 12.3 Les bateaux accompagnateurs doivent s'identifier clairement en arborant un pavillon fourni par l'organisation après inscription du bateau.
- 12.4 Les équipages de tous les bateaux accompagnateurs et bateaux du jury doivent assister aux briefings concernant la sécurité du Championnat.
- 12.5 Il est demandé aux bateaux accompagnateurs et aux bateaux du jury de rester à tout moment à l'écoute de la fréquence radio de la Sécurité. Ils seront appelés à participer aux opérations de sécurité si le Président du comité de course le demande.

13. Communications radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. Prix

14.1 Podium National France 2012 :

1^{er} Français

2^{ème} Français

3^{ème} Français

14.2 Podium Open National France 2012 :

1^{er} Classement Général

2^{ème} Classement Général

3^{ème} Classement Général

15. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, voir règle 4 : décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de

dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.

16. Assurance

Chaque bateau participant doit être assuré aux tiers pour une couverture minimum de 1,5 millions d'euros. Si un concurrent ne possède pas l'assurance appropriée, il lui sera possible de contracter une assurance spécifique pour cet événement auprès d'une compagnie appropriée par l'intermédiaire de l'autorité organisatrice. Les détails seront indiqués sur le site internet de l'événement. Un certificat de valabilité devra être présenté lors de la confirmation des inscriptions s'il n'a pas été envoyé à l'avance.

17. Hébergement

Si vous êtes à la recherche d'un hébergement pour cet événement, rendez-vous sur la page « Hébergement » du site internet www.srr-sailing.com. Vous y trouverez les coordonnées de nos hébergeurs partenaires. Lors de votre réservation, pensez à vous présenter en tant que coureur SRR afin de bénéficier des réductions !

D'autres informations sont disponibles sur le site internet www.acatsailing.com.

18. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, envoyer un courriel à info@srr-sailing.com ou à contact@acatsailing.com.

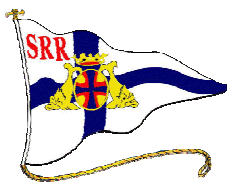
Société des Régates Rochelaises

Avenue de la Capitainerie

17000 La Rochelle

Tél : 05 46 44 62 44

www.srr-sailing.com



ANNEXE 1 – PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009-2012

Applying to foreign competitors

RRS 64.3: Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68: Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5: In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the Notice of Race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3: An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88: Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91: The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.